

Les subsides

M. Mazankowski: Monsieur le président, comme mon collègue le sait pertinemment, nous respectons normalement la tradition. Je peux lui garantir que la forme du projet de loi est la même que les années précédentes.

M. Nystrom: Monsieur le président, étant donné que les libéraux ont déjà voté en faveur du projet de loi, je ne vois pas au juste pourquoi ils ont posé la question.

M. Gauthier: Puis-je simplement signaler à mon collègue socialiste que le principe du projet de loi est excellent. Je tiens à lui dire que ce projet de loi n'est pas censé faire l'objet d'un débat, mais s'il veut en discuter maintenant, je suis prêt à le faire.

Le président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 6 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'annexe A est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe A est adoptée.)

Le président: L'annexe B est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe B est adoptée.)

Le président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: Le préambule est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le préambule est adopté.)

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. Mazankowski propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Mazankowski propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

M. le vice-président: Comme il est 18 h 25, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 10 heures, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 25.)